

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
197<sup>e</sup> année  
14 janvier 2021  
n° 1 / 7890<sup>e</sup>  
pages 1 à 72



## ÉDITORIAL

- 1 L'État de droit, l'illusion ou la méthode, *Daniel Mainguy*

## ACTUALITÉS

- 18 Ordonnance (article 38 de la Constitution) : contrôle de légalité avant ratification  
24 Conférences (Cour de cassation) : office du juge, enjeux économiques et impartialité

## IN MEMORIAM

- 27 Dominique Randoux (1945-2020), *Gaël Chantepie et Nicolas Dissaux*

## POINT DE VUE

- 28 Les fondements juridiques des devoirs des administrateurs, *Alain Couret*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 39 **Chronique** : Nouvelles retouches de l'appel civil ou le syndrome de la réforme permanente, *Maxime Barba*  
46 **Panorama** : Responsabilité civile, *Philippe Brun, Olivier Gout et Christophe Quézel-Ambrunaz*  
57 **Notes** : Conditions indignes de détention (provisoire) : le Conseil constitutionnel est-il devenu europhobe ?, *note sous Cons. const.*, 2 oct. 2020, *Jérôme Roux*  
63 Droit probatoire et protection du consommateur : où la motivation explicite des arrêts de la Cour de cassation ne garantit pas leur bien-fondé, *note sous Civ. 1<sup>re</sup>*, 21 oct. 2020, *Gwendoline Lardeux*  
68 Le chant du cygne de l'obligation de sécurité ?, *note sous Civ. 3<sup>e</sup>*, 5 nov. 2020, *Olivier Penin*

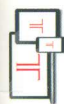
## ENTRETIEN

- 72 Fabien Matras – Présentation de la mission d'information flash relative à la déontologie des officiers publics et ministériels

DALLOZ



Version numérique incluse\*



322101





# Recueil Dalloz

31/35 rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
RENAUD LEFEBVRE

## CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,  
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON  
ET PHILIPPE MERLE

## DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

### • RÉDACTION

Maëlle HARSCOUEÛT DE KERAVEL (5379)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

### • ÉDITION - RÉALISATION

#### Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

## ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Ginette N'KOUA, Responsable

Tél. : 01 40 92 20 85

Service publicité : Myriam LACROIX, Responsable

Tél. : 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 770 € HT (786,17 € TTC)

Étranger : 836 € HT

Prix au numéro : 34,71 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUE-PRINT

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Janvier 2021

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956 040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut



Origine du papier : Portugal  
Taux de fibres recyclées : 0 %  
Prot : 0,08 kg/t

Ce numéro contient un encart  
« Plaquettes Codes et Ouvrages Pro »

# SOMMAIRE

## ÉDITORIAL

Daniel Mainguy

1

L'État de droit, l'illusion  
ou la méthode

## ACTUALITÉS

4

### DROIT DES AFFAIRES

#### Consommation

Vente à distance (crédit affecté) : portée de l'exécution du contrat nul, *Civ. 1<sup>re</sup>, 9 déc. 2020*

#### Entreprise en difficulté

Créance postérieure (non privilégiée) : relevé de forclusion, *Com. 9 déc. 2020*

Période suspecte (report) : date d'appréciation et dette incertaine, *Com. 9 déc. 2020*

Liquidation judiciaire (reprise des poursuites) : signification au débiteur, *Com. 9 déc. 2020*

Faillite personnelle (action) : interdiction des transactions, *Com. 9 déc. 2020*

#### Société et marché financier

Obligation de vigilance (plan de vigilance de Total) : compétence du tribunal de commerce, *Versailles, 10 déc. 2020*

6

### DROIT CIVIL

#### Bien-Propriété

Servitude de passage (enclave) : panneau d'interdiction de circuler, *Civ. 3<sup>e</sup>, 17 déc. 2020*  
Prescription acquisitive (trentenaire) : opposition à un titre de propriété, *Civ. 3<sup>e</sup>, 17 déc. 2020*

#### Contrat-Responsabilité-Assurance

Produits défectueux (dommage causé au produit) : action en résolution de la vente, *Civ. 1<sup>re</sup>, 9 déc. 2020*

Assurance (prescription biennale) : point de départ du délai en cas de recours d'un tiers, *Civ. 2<sup>e</sup>, 17 déc. 2020*

#### Famille-Personne-Succession

Mariage (adultère) : publicité pour un site de rencontres, *Civ. 1<sup>re</sup>, 16 déc. 2020*

Adoption (à l'étranger) : effets produits sur la filiation en France, *Civ. 1<sup>re</sup>, 16 déc. 2020*

Liberté d'expression (présomption d'innocence) : mise en balance des intérêts par le juge, *Civ. 1<sup>re</sup>, 6 janv. 2021*

Curatelle (assistance) : introduction d'une action en justice, *Civ. 3<sup>e</sup>, 17 déc. 2020*

11

### DROIT IMMOBILIER

#### Bail

Bail d'habitation (usage paisible) : résiliation justifiée par la violence physique, *Civ. 3<sup>e</sup>, 17 déc. 2020*

11

### DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

#### Droit européen

Protection animale (abattage rituel) : validité du procédé d'étourdissement, *CJUE 17 déc. 2020*  
Citoyenneté européenne (recherche d'emploi) : délai raisonnable et preuve de la recherche, *CJUE 17 déc. 2020*

12

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Droit pénal

Infraction routière (personne morale) : conventionnalité du régime, *Crim. 15 déc. 2020*

Confiscation (crime) : portée de la motivation de la cour d'assises, *Crim. 16 déc. 2020*

Faux (document administratif) : détention par l'intermédiaire d'autrui, *Crim. 6 janv. 2021*

#### Presse et communication

Diffamation (corps constitué) : délibération préalable de l'assemblée générale, *Crim. 15 déc. 2020*

Médias audiovisuels (fourniture de services) : ordonnance de transposition de la directive

#### Procédure pénale

Responsabilité pénale (incapable majeur) : défaut d'expertise médicale, *Crim. 16 déc. 2020*

Vidéosurveillance (voie publique) : respect de la vie privée, *Crim. 8 déc. 2020*

Mandat d'arrêt européen (exécution) : risque de violation du droit à un procès équitable, *CJUE 17 déc. 2020*

16

### DROIT PUBLIC

#### Droit administratif

Étrangers (entrée et séjour) : recodification à droit constant

Loi de programmation de la recherche : publication après validation partielle

#### Droit constitutionnel

Ordonnance (article 38 de la Constitution) : contrôle de légalité avant ratification, *CE 16 déc. 2020*

#### Fiscalité

Contentieux de l'impôt (garanties) : exclusion de l'article 6, § 1, de la Convention EDH, *Com. 16 déc. 2020*

#### Santé publique

Urgences sanitaires (gestion) : présentation d'un projet de loi

21

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Salaire (action en paiement) : portée des dispositions transitoires, *Soc. 9 déc. 2020*

Licenciement (faute grave) : indemnisation en cas de circonstances vexatoires, *Soc. 16 déc. 2020*

24

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Conférences (Cour de cassation) : office du juge, enjeux économiques et impartialité

Compétence (appel) : régularisation du défaut de motivation du recours, *Civ. 2<sup>e</sup>, 10 déc. 2020*

#### Voie d'exécution

Astreinte (liquidation) : exécution de l'obligation par un tiers, *Civ. 2<sup>e</sup>, 10 déc. 2020*





## IN MEMORIAM

27 Dominique Randoux (1945-2020)  
par Gaël Chantepeie et Nicolas Dissaux



## POINT DE VUE

28 Les fondements juridiques des devoirs  
des administrateurs  
par Alain Courret



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUES

30 La distinction des sociétés cotées et non cotées : un  
premier pas vers une recomposition plus ambitieuse  
du droit des sociétés par actions ?  
par France Drummond et Julie Klein

39 Nouvelles retouches de l'appel civil ou le syndrome  
de la réforme permanente  
par Maxime Barba

### PANORAMA

46 Responsabilité civile  
novembre 2019 – octobre 2020  
par Philippe Brun, Olivier Gout  
et Christophe Quézel-Ambrunaz

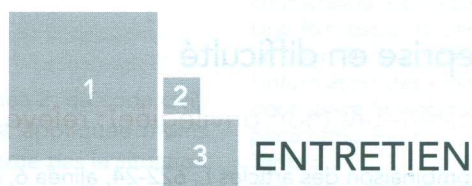
### NOTES

57 Conditions indignes de détention (provisoire) :  
le Conseil constitutionnel est-il devenu europhobe ?  
*note sous Cons. const.*, 2 oct. 2020  
par Jérôme Roux

63 Droit probatoire et protection du consommateur : où la  
motivation explicite des arrêts de la Cour de cassation ne  
garantit pas leur bien-fondé, *note sous Civ. 1<sup>re</sup>*, 21 oct. 2020  
par Gwendoline Lardeux

68 Le chant du cygne de l'obligation de sécurité ?  
*note sous Civ. 3<sup>e</sup>*, 5 nov. 2020  
par Olivier Penin

**La rédaction du Recueil  
vous souhaite  
une bonne année 2021**



## ENTRETIEN

72 Fabien Matras  
Présentation de la mission d'information flash  
relative à la déontologie des officiers publics et ministériels

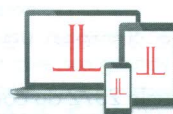
### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



**\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

**Retrouvez également  
votre revue numérique  
sur [Dalloz-Revues.fr](http://Dalloz-Revues.fr)**